

# LA LIBRE PENSEE

La Roche-sur-Yon le 16 septembre 2022

Jean Regourd  
Président de la Fédération de Vendée

## COMMUNIQUE DE PRESSE

En rejetant la requête de la ville des Sables visant à annuler le jugement du Tribunal administratif de Nantes du 16 décembre, la CAA de Nantes a confirmé le bien-fondé du jugement imposant l'enlèvement de cette statue religieuse de l'emplacement public sur lequel elle est installée.

Le respect de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat et notamment de son article 28 est ainsi réaffirmé, et rappelle que c'est intangible. C'est plus qu'un avertissement aux responsables, aux élus notamment, qui pourtant y sont tenus.

La fédération de Vendée de la Libre pensée, satisfaite de voir sa demande confirmée pour la deuxième fois considère que c'est non seulement un rappel au respect de la liberté de conscience des citoyens et citoyennes (article 1er de cette loi), mais une cinglante défaite imposée aux tenants du retour au cléricalisme.

Après Ploërmel et Cogolin, une nouvelle fois il est démontré que les emblèmes religieux apposés sur un emplacement public n'y ont pas leur place.

Les tentatives de passer outre la loi se font jour régulièrement, depuis la présence du ministre de l'intérieur au consistoire lors de l'élévation au cardinalat, à la messe de la Feria de Béziers avec maire, députée et préfet, les participations d'élus de Montpellier et de la région Occitanie à des cérémonies religieuses, il est plus que jamais nécessaire que les défenseurs de la Laïcité agissent.

Nous rappelons que devant les propos du président de la République au collège des Bernardins le 9 avril 2018 : « *le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et (qu') il nous importe à vous comme à moi de le réparer* » nous avons déclaré « OUI à la Séparation, NON à la réparation ! ».